Romeurope

RECAPITULATIF DES DISPOSITIFS D'ACCES AU LOGEMENT ET A L'HEBERGEMENT ET DES VOIES DE RECOURS AOUT 2014

	TYPES DE STRUCTURES ET DISPOSITIFS OPERATIONNELS	ACTEURS	FINANCEMENTS	RECOURS
logement	**Types de structures** : - logement social et logement du parc locatif privé conventionné avec l'ANAH[i] -maisons relais (ou pensions de famille) -logement d'insertion : résidence sociale (dont résidence classique, foyer de jeunes travailleurs, foyer de travailleurs migrants) ; logement en sous location ; résidence accueil (pour les personnes handicapées). **Dispositifs opérationnels** : - SIAO[ii] - MOUS[iii] - opérations de RHI[iv]	**Acteurs logement social** : bailleurs HLM **Acteurs autres structures** : divers **Acteurs MOUS** : Equipe pluridisciplinaire visant à développer l'accès au logement des plus défavorisés. Le préfet peut être partie prenante de ce dispositif. **Acteurs RHI** : préfectures, collectivités territoriales, ANAH…	- FEDER[v] - FSE[vi] - BOP 177[vii] -DIHAL[viii] -ANAH -dotation globale de l'Etat	-recours amiable puis contentieux devant la commission de médiation DALO-logement. Conditions : remplir les conditions d'accès au logement social, avoir effectué sans succès des démarches suffisantes de demande d'accès à un logement social. - saisine du Défenseur des droits possible dans les situations où la personne s'estime victime d'une discrimination.
hébergement	**Types de structures** : - structures d'hébergement : mise à l'abri (CHU[ix]) ; hébergement « classique » (CHS[x], CHRS[xi], résidence hôtelière à vocation sociale, centre maternel). **Dispositifs** : - veille sociale départementale	**Acteurs structures** : divers **Acteurs dispositif veille sociale** : SIAO, 115, DDCS[xii], DRIHL[xiii] (en Ile de France)	- FEDER[xiv] - FSE[xv] - BOP 177 -DIHAL -dotation globale de l'Etat	-sous les mêmes conditions que ci-dessus : - DALO-hébergement. - saisine du juge des référés possible lorsque l'urgence de la situation le justifie : -référé-liberté. - référé-suspension (+ recours au fond devant le juge administratif) - saisine du Défenseur des droits possible dans les situations où la personne s'estime victime d'une discrimination.

[i] Agence nationale de l'habitat.
[ii] Services intégrés d'accueil et d'orientation.
[iii] Maitrise d'œuvre urbaine et sociale.
[iv] Résorption de l'habitat insalubre.
[v] Fonds européen de développement régional.
[vi] Fonds social européen.
[vii] Budget opérationnel de programme, ligne « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».
[viii] Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.
[ix] Centre d'hébergement d'urgence.
[x] Centre d'hébergement et de stabilisation.
[xi] Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.
[xii] Direction départementale de la cohésion sociale.
[xiii] Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.
[xiv] Fonds européen de développement régional.
[xv] Fonds social européen.